

DEPARTEMENT
DE
TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DES REGISTRES

COMMUNE
DE
MONTAUBAN

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022

OBJET DE LA DELIBERATION

**N° 40/10/2022 – CONVENTION CCAS/VILLE DE MONTAUBAN POUR LA LIVRAISON DES REPAS
TARIFICATION 2023**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 13 octobre 2022 à 16 h 35, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montauban s'est réuni en salle de réception à la Mairie de Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 6 octobre 2022.

Présents : 8

Madame Laurence PAGÈS, Vice-Présidente
Madame Angèle LOUCHART, Conseillère Municipale
Monsieur Jean-François GARRIGUES, Conseiller Municipal
Monsieur Rodolphe PORTOLÈS, Conseiller Municipal
Monsieur Bernard DAYNES, Représentant de la FNATH
Monsieur Philippe FRANÇOIS, Représentant de Reliance 82
Monsieur Jean-Paul GALIBERT, Représentant de l'UDAF
Monsieur Jacques THIBAUT, Représentant de Générations Mouvement 82 « Les Aînés Ruraux »

Représentés : 4

Madame Brigitte BARÈGES, Présidente, à Madame Laurence PAGÈS
Madame Sabine SI BELKACEM-CONDAMINES, Adjointe au Maire, à Monsieur Jean-Paul GALIBERT
Madame Véronique LAGARRIGUE, Adjointe au Maire, à Monsieur Philippe FRANÇOIS
Monsieur Yves BREIFFEILH, Représentant de l'APF, à Monsieur Bernard DAYNES

Excusés : 2

Monsieur Jean-Philippe GALAN, Représentant de la Croix Rouge
Monsieur Alain MASSOT, Représentant de l'UNRPA

Absente : 1

Madame Andréa CARO-GOMEZ, Conseillère Municipale

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe FRANÇOIS

Accusé de réception en préfecture
082-268201084-20221026-40-10-2022-DE
Date de télétransmission : 26/10/2022
Date de réception préfecture : 26/10/2022

**Madame Laurence PAGÈS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Le CCAS propose une prestation de service de repas à destination :

- ✓ des résidents de la MAPA de Sapiac
- ✓ du Samu social (25 repas journaliers pendant la période hivernale du 1^{er} novembre au 31 mars)
- ✓ des usagers du self social

Le CCAS sollicite la Cuisine Centrale pour la fabrication et la livraison des repas.

Il convient donc de déterminer par convention les modalités de fonctionnement de la prestation demandée.

Propositions tarifaires :

	Tarif 2021		Tarif 2022		Tarif 2023	
MAPA DE SAPIAC Petit-déjeuner	0.99 € HT	1.10 € TTC	1.01 € HT	1.11 € TTC	1.05 € HT	1.15 € TTC
MAPA DE SAPIAC Repas midi/soir	4.04 € HT	4.45 € TTC	4.10 € HT	4.51 € TTC	4.20 € HT	4.62 € TTC
SAMU SOCIAL	3.85 € HT	4.23 € TTC	3.90 € HT	4.29 € TTC	4,00 € HT	4.40 € TTC
SELF SOCIAL	3.85 € HT	4.23 € TTC	3.90 € HT	4.29 € TTC	4,00 € HT	4.40 € TTC

Tous les mois, la Cuisine Centrale émettra à l'encontre du CCAS, des titres de recette correspondant aux repas confectionnés et livrés.

La durée de cette convention est fixée à un an du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- ✍ approuver les tarifs ci-dessus présentés,
- ✍ autoriser Madame la Présidente à signer cette convention de prestation de service avec la Ville de Montauban.

Après délibération du Conseil d'Administration, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**Pour extrait, certifié conforme
A Montauban, le 18 octobre 2022**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa publication, de son affichage le :

26 OCT. 2022

De sa transmission en Préfecture le :

26 OCT. 2022

La Présidente,

Brigitte BAREGES

Le secrétaire de séance,

Accusé de réception en préfecture
082-268201084-20221026-40-10-2022-DE
Date de télétransmission : 26/10/2022
Date de réception préfecture : 26/10/2022

Philippe FRANÇOIS